

Février 1941

No 325

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

# La Reconstruction de la France

---

**L'oeuvre du maréchal Pétain**  
jugée par les catholiques français



**Prix: 15 sous**

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

*Direction :*  
SECRÉTARIAT DE L'E. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration :*  
L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1941

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire . . . . .	
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 <sup>e</sup> édition, 1913) . . . . .	Arthur SAINT-PIERRE
15. L'Encyclique « <i>Rerum novarum</i> » . . . . .	S. S. LÉON XIII
18-19. Contre l'alcool . . . . .	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam . . . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
30. L'Utopie socialiste — I. . . . .	XXX
33. Les Ecoles maternelles . . . . .	R. P. DALY, C. SS. R.
40. Les Syndicats socialistes et neutres . . . . .	R. P. TRUDEAU, O. P.
46. A propos d'immunités . . . . .	R. P. GONTHIER, O. P.
51. Les Avantages de l'agriculture . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur . . . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif . . . . .	Anatole VANIER
59. Le Clergé et les œuvres sociales . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
76. Nos errements agricoles . . . . .	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
86. Le Problème social et sa solution . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
87. Les Semaines sociales . . . . .	E. S. P.
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme . . . . .	Alfred CHARPENTIER
91. L'Action sociale . . . . .	Antonio PERRAULT
92-93. La Grève et l'enseignement catholique . . . . .	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. Programme d'action sociale . . . . .	Edouard MONTPETIT
96. L'Organisation professionnelle . . . . .	Mgr L.-A. PAQUET
97. Syndicats patronaux . . . . .	Abbé Emile CLOUTIER
100. Le Salaire . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
102. La Question des chemins de fer . . . . .	XXX
103. Les Caisses Desjardins: œuvre sociale . . . . .	Wilfrid GUÉRIN
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada . . . . .	E. S. P.
106. Réformes scolaires . . . . .	E. S. P.
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie . . . . .	Mgr Eugène LAPOINTE
108. La Gaspésie . . . . .	J. W.
110. La Société catholique de Protection . . . . .	E. S. P.
111. Le Problème des narcotiques au Canada . . . . .	Olivier CARIGNAN
112. Le Charbon au Canada . . . . .	Paul CHARTIÉ, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. Dans les chantiers . . . . .	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. La Mortalité infantile . . . . .	Dr Joseph GAUVREAU
120-121. Le Chômage . . . . .	Gérard TREMBLAY
122. L'Eucharistie et la question sociale . . . . .	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
124. Le Patriotisme . . . . .	S. G. Mgr LAFLECHE
125. L'Apprentissage . . . . .	E. S. P.
126-127. Notre problème agricole . . . . .	Charles GAGNÉ
128. Les Forces hydrauliques . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. L'Art ménager . . . . .	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. Le Domaine rural canadien . . . . .	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France . . . . .	Georges BOUCHARD
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité . . . . .	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. Vers l'émancipation économique . . . . .	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries . . . . .	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec . . . . .	G.-E. MARQUIS
139. Le Logement et la santé . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
142. L'Education de la Justice . . . . .	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. Abolitionnisme ou Réglementation . . . . .	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. L'Actionnariat syndical . . . . .	Max. TURMANN
145-146. Le Conseil national d'Education . . . . .	C.-J. MAGNAN
147. Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui . . . . .	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. Ecoleiros canadiens-français . . . . .	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
149-150. La Pulpe et le Papier . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
Atelier syndical fermé . . . . .	Alfred CHARPENTIER
Effort économique de notre race . . . . .	Rodolphe LAPLANTE
La Forêt canadienne . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
Caractère de l'adolescent . . . . .	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S.
Les Allocations familiales . . . . .	R. P. Léon LABEL, S. J.
Association professionnelle . . . . .	Abbé Maxime FORTIN
Émigration des Œuvres d'hygiène infantile . . . . .	XXX
Réforme du calendrier . . . . .	J.-H. RICHARDSON

# La Reconstruction de la France

---

## La nouvelle constitution française <sup>1</sup>

SES GRANDES LIGNES, SON OPPORTUNITÉ

---

Il faut se souvenir de deux choses.

L'ancienne constitution ne répondait plus aux besoins du pays. Ceux-là mêmes qui en étaient les gardiens ont décidé de la remplacer.

Au Parlement, les préoccupations électorales, les luttes de partis, les lenteurs et les indiscretions inhérentes à une procédure formaliste; au gouvernement, l'instabilité ministérielle; dans l'administration, l'irresponsabilité et le cloisonnement des services formaient autant d'obstacles aux initiatives de l'État. Celles-ci se heurtaient à trop d'intérêts, d'intrigues et de compétitions. Qui ne l'avait compris? Qui de ceux qui pensaient: « La machine, la bonne machine durera autant que nous », ne l'avait entendu grincer? Les citoyens, même les plus favorisés par ce régime, ne s'entretenaient que de cela dans leurs conciliabules avant la guerre; non pas tant d'ailleurs de l'ensemble du mal que, avouons-le, du petit côté par où le mal affectait chacun.

Déjà, chaque fois que se posait une question urgente et grave, les gouvernements successifs devaient s'adresser au Parlement pour lui dire: « Donnez-moi vos pouvoirs, pour que, sans attendre les lois que vous faites et que j'ai normalement la charge d'appliquer, je puisse édicter, moi-même, des décrets-lois. Donnez-les-moi pour trois mois...,

---

1. Cet article, extrait d'une plaquette publiée à Vichy en août 1940, par M. Paul Beaudoin, a été reproduit dans *le Devoir* du 23 novembre 1940.

six mois..., un an... Je vous rendrai compte plus tard. » Dans la crise économique, ils sollicitaient des pouvoirs douaniers. Durant la tension internationale et la guerre, ils obtenaient les pleins pouvoirs, à l'exception toutefois du droit de modifier la constitution, qui demeurerait la prérogative de l'Assemblée Nationale, formée, on le sait, par la réunion de la Chambre des Députés et du Sénat.

Dans la défaite, devant l'immensité de la tâche qu'il faut accomplir, l'Assemblée Nationale, réunie à Vichy le 10 juillet 1930, a décidé, par 569 voix contre 80, de confier au maréchal Pétain, alors président du Conseil des Ministres, le soin « de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'État français ». Elle assurait ainsi, dans la légalité, la transition entre le régime ancien et le régime nouveau, qui, se bornait-elle à spécifier dans ce testament politique, doit « garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie ».

Le lendemain même, les premiers actes constitutionnels étaient publiés.

Ils s'étagent logiquement.

Qu'on en remarque d'abord le dispositif, c'est-à-dire la formule traditionnelle qui, en rattachant les mesures d'exécution aux textes légaux, permet de contrôler si elles correspondent correctement aux exigences des textes, et par conséquent à la volonté même du législateur. Tout naturellement, le dispositif adopté pour ces actes s'exprime dans les termes suivant : « Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 ». Cette loi constitue donc l'assise de l'édifice.

Par l'acte constitutionnel n° 1, le maréchal Pétain déclare assumer les fonctions de chef de l'État français. Par l'effet de cet acte, la présidence de la République a disparu.

L'acte constitutionnel n° 2 définit les fonctions du chef de l'État. Il en est de permanentes et de provisoires.

Provisoire est la fonction législative, ou droit de faire la loi. Le chef de l'État ne l'exerce, en conseil des ministres, que jusqu'à la formation des Assemblées législatives qui en disposeront alors. Ce rôle ne lui reviendrait ensuite que dans des cas graves de crise intérieure ou de tension internationale.

Permanentés sont les fonctions qui comportent, dans la plénitude du pouvoir gouvernemental :

la nomination et la révocation des ministres et des secrétaires d'État, uniquement responsables devant le chef qui les a désignés,

la nomination à tous emplois civils et militaires au recrutement desquels la loi ne pourvoit pas autrement,

la charge de promulguer les lois et d'en assurer l'exécution,

le droit de grâce et le droit d'amnistie,

le soin de négocier et de ratifier les traités avec l'étranger,

le droit exclusif de recevoir les documents accréditant les représentants diplomatiques de l'étranger,

la disposition de la force armée et le droit de mettre le territoire en état de siège partiel ou total,

la faculté de déclarer la guerre, mais sous l'expresse réserve, dont la récente expérience souligne l'importance, de l'assentiment préalable des Assemblées législatives.

Par l'acte constitutionnel n° 3, le Sénat et la Chambre des Députés subsistent jusqu'à la formation des Assemblées prévues par la loi constitutionnelle. Ajournées jusqu'à nouvel ordre, les deux Chambres ne se réuniront plus que sur la convocation du chef de l'État.

L'acte constitutionnel n° 4 règle le cas où les pouvoirs du chef de l'État auraient à changer de mains, en désignant comme le successeur du maréchal Pétain M. Pierre Laval, ministre secrétaire d'État, vice-président du Conseil

et en réglant la désignation éventuelle d'un second successeur par le Conseil des ministres.<sup>1</sup>

L'acte constitutionnel n° 5 institue une Cour suprême de justice dont une loi du 30 juillet 1940 détermine l'organisation, la compétence et la procédure. C'est le tribunal qui juge et qui punit les attentats, délits ou crimes commis contre la sûreté de l'État, spécialement ceux dont les ministres, anciens ministres et fonctionnaires sont coupables. Le public s'intéresse passionnément à cette institution nouvelle, parce qu'il en attend des sanctions contre les auteurs de la défaite. Il ne se trompe pas. Mais la Cour suprême ne se limite pas à un rôle épisodique de « Chambre ardente », pour la sanction des forfaits passés. Elle reçoit, en réalité, une mission permanente et constitue désormais la plus haute sauvegarde des intérêts de l'État.

D'autres actes doivent suivre qui achèveront l'édifice de la constitution nouvelle.

— Pourquoi ne paraissent-ils pas tout de suite ? interrogent quelques curieux.

— C'est qu'une telle entreprise exige le concours du temps, d'un temps bien rempli par la réflexion et les efforts que les Français voudront consacrer eux-mêmes à régénérer le pays, pour se le garder. Il faut davantage servir la France, et moins se servir d'elle, lui consentir des sacrifices personnels et ne plus lui en demander. A chacun de voir lesquelles de ses habitudes il va modifier, pour se soumettre à cette nécessité et contribuer ainsi à reconstituer les forces de la nation, aujourd'hui épuisées. C'est un changement des mœurs. Et cela implique, pour commencer, des changements d'hommes, avec une élimination systématique et complète de quiconque exploite une fonction publique ou plus généralement une activité

---

1. Cette disposition a été modifiée récemment. (Note des Éditeurs.)

d'intérêt national en la détournant à son profit égoïste. La constitution s'achèvera dans de bonnes conditions, si elle correspond aux besoins, aux aspirations qui naîtront de ce renouvellement.

Et puis, en bonne méthode, le gouvernement doit, pour le moment, consacrer son activité à dégager la population française des difficultés exceptionnelles où elle se débat. Rapatrier les réfugiés, démobiliser l'armée, donner du travail à tous, ravitailler aujourd'hui et préparer le ravitaillement à venir, la besogne s'impose, immense et complexe, dans un pays malheureusement comparable à une fourmilière écrasée, et dont l'occupation partielle par le vainqueur complique forcément le regroupement. Or, les actes fondamentaux dont l'analyse précède ont utilement simplifié le régime politique. Ils suffisent à l'exercice du pouvoir. Ils permettent, par une action rapide et cohérente, cette réorganisation matérielle grâce à laquelle, la nation étant rendue à elle-même, la constitution sera achevée et ratifiée selon le vœu de la loi du 10 juillet 1940.

## L'oeuvre du maréchal Pétain

(article des *Amitiés catholiques françaises*)

La France, dans son épreuve, a trouvé, du moins pour se mettre à son service et l'arracher aux suprêmes périls, l'homme qu'il fallait, le maréchal Pétain.

Nous ne saurions, en quelques pages, décrire par le détail l'oeuvre qu'il a déjà accomplie. Nous voudrions seulement, nous appuyant sur ses propres paroles et sur le témoignage de quelques faits plus particulièrement significatifs, en dégager l'esprit.

### EXAMEN DE CONSCIENCE ET PRÉPARATION MORALE

Le temps a marché depuis le jour où le maréchal, répondant à l'appel de M. Albert Lebrun, alors président de la République, acceptait les responsabilités du gouvernement et, comme il l'a dit, faisait « don de sa personne » à la France. Nous étions au 16 juin, et les événements militaires avaient pris une telle tournure que l'urgence d'un armistice s'imposait d'heure en heure, plus évidente. Il eut le courage de le demander à l'adversaire, « le cœur serré », mais « dans l'honneur ».

Le 20 juin, s'adressant à nouveau au pays, il lui exposa, en peu de mots, avec une loyauté tragique, les raisons d'ordre militaire qui obligeaient le gouvernement à cesser la lutte. En même temps, en quelques phrases qui portent bien sa marque, il mit la nation tout entière en face des causes morales profondes de la défaite.

« Nous tirons, dit-il, la leçon des batailles perdues. Depuis la victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort, on rencontre aujourd'hui le malheur. »

En l'entendant prononcer ces paroles, chaque Français est descendu dans sa conscience et, réflexion faite, lui a

donné raison. Il a rendu ainsi à sa patrie un service de premier ordre; il a provoqué chez tous ses concitoyens la claire vision de tant d'erreurs commises dans le passé et la volonté d'en réparer les conséquences, tout en les subissant bravement.

Rarement pareil spectacle aura été donné au monde: celui d'un grand peuple, trahi par la fortune des armes, qui reconnaît, par la voix de son chef, ses fléchissements moraux, le fait publiquement, sans fausse honte, dans un élan généreux de sincérité à l'égard de lui-même et de l'opinion universelle. La France, au lieu de maudire le sort, s'est frappé la poitrine, à l'imitation du Fils prodigue confessant sa faute devant son Père. Un tel geste, provoqué par le maréchal, lui sera compté, devant l'Histoire et devant Dieu.

Au reste, dès le 23 juin, en réponse au discours, à nos yeux regrettable, prononcé par le premier ministre anglais, M. Churchill, le maréchal invitait les Français à regarder « bien en face leur présent et leur avenir » et à se souvenir qu'on montre « plus de grandeur » en avouant sa défaite qu'en tenant de vains propos, parce que, en somme, c'est dans cet aveu qu'on doit trouver le courage de son redressement.

#### LA TERRE

Et tout aussitôt, dans cette allocution même, prononcée à la veille de la signature de l'armistice, il montrait, dans l'amour de la patrie et dans la constance au labeur du paysan, deux des sources du relèvement national.

« Nous savons, dit-il, que la patrie demeure intacte, tant que subsiste l'amour de ses enfants pour elle. Cet amour n'a jamais eu plus de ferveur. La terre de France n'est pas moins riche de promesse que de gloire.

« Il arrive qu'un paysan de chez nous voie son champ dévasté par la grêle. Il ne désespère pas de la moisson

prochaine. Il creuse avec la même foi le même sillon pour le grain futur. »

Cette confiance dans le travail des champs et dans sa bienfaisance sociale et humaine, le maréchal en renouvela l'expression, deux jours plus tard, le 25 juin, qui fut consacré au deuil national, les armistices une fois conclus et signés.

« La terre, elle, ne meurt pas. Elle demeure notre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de la France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée, c'est une portion de la France qui renaît... Comptez, pour le présent, sur vous-mêmes et, pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir. »

C'est ainsi que la France fut introduite par son guide dans un « ordre nouveau », fruit prochain « d'un redressement intellectuel et moral », où chacun, pour y contribuer, doit se souvenir que « notre défaite est venue de nos relâchements » et que « l'esprit de jouissance détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié ».

On ne saurait assez célébrer l'opportunité du rappel d'une telle philosophie sociale et chrétienne, à l'heure où il se fit entendre, qui fut celle où tant de Français furent tentés de se laisser accabler jusqu'à l'impuissance par le désespoir.

Redire à des hommes de cœur qu'ils tiennent par le meilleur d'eux-mêmes au sol natal et que le travail de la terre est à la fois sain et nourricier, c'était remettre en lumière les données providentielles où s'insère toute existence; rappeler, en même temps, que si l'égoïsme décoré du nom d'intérêt particulier ne s'incline pas devant l'intérêt général, en vue du bien commun, tout s'écroule, c'était reprendre l'enseignement de Jésus qui convie son disciple à perdre son âme pour la sauver, c'est-à-dire à

se détourner des bonheurs faciles et qui passent, pour s'attacher aux réalités saintes qui durent.

Telle est la préparation morale que le maréchal Pétain a donnée à la nation française, pour la mettre en mesure de reprendre le cours de ses destinées. Ce faisant, il l'a arrachée à l'anarchie dans laquelle le désarroi des esprits et l'écroulement des institutions risquaient de la jeter.

Comme l'a judicieusement écrit le président de la Commission exécutive de France-Amérique, M. Gabriel Louis-Jaray, « l'immense bienfait que le maréchal a apporté à notre patrie française, en ces heures troubles, c'est d'avoir évité les déchirements intérieurs, les désordres sociaux, les conflits violents, c'est d'avoir maintenu la paix civile, l'ordre et le calme intérieurs; c'est d'avoir opéré autour de sa personne un rassemblement national en unissant les âmes sur un plan idéal, celui de la survivance française ».

On sait ce qu'il faillit advenir de la France, au lendemain de la défaite de 1870-1871; ce fut la Commune. On sait ce qui se produisit en plusieurs pays de l'Europe, à la suite de la victoire des Alliés, en novembre 1918; tous ces remous populaires ébranlèrent profondément l'ordre social. Jusqu'ici, ils ont été épargnés à la France. Il n'est que juste de dire que pour une très grande part, c'est au maréchal Pétain que la France le doit.

#### UN PROGRAMME: TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE

Peu de jours après la signature des armistices, le 10 juillet, elle lui témoignait sa gratitude et sa confiance en le chargeant de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle Constitution de « l'État français ». Telle fut en effet la mission qui lui fut donnée à Vichy, par l'Assemblée nationale formée par la réunion de la Chambre des Députés et du Sénat. Ce vote fut acquis, sans débats inutiles, par 569 voix contre 80.

Par là fut assurée, dans la légalité, la transmission des pouvoirs et la transition entre le régime antérieur et celui qui allait lui succéder.

Le 11 juillet, le maréchal déclara « assumer les fonctions de chef de l'État français » et commença à promulguer les premiers actes de la nouvelle Constitution, dont l'Assemblée nationale avait par avance défini le caractère en disant qu'« elle devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie ».

Dans son allocution de ce jour, le maréchal commenta ces trois mots, dont il a fait la charte de son gouvernement.

« Votre travail, dit-il aux Français, sera défendu. Votre famille aura le respect et la protection de la nation. La France rajeunie veut que l'enfant remplisse vos cœurs de l'espoir qui vivifie et non plus de la crainte qui dessèche. Elle vous rendra, pour son éducation et son avenir, la confiance que vous aviez perdue. »

« Les familles françaises restent les dépositaires d'un long passé d'honneur. Elles ont le devoir de maintenir à travers les générations les antiques vertus qui font les peuples forts.

« Les disciplines familiales seront sauvegardées. »

Travail, Famille, Patrie; cette fois encore, les principes chrétiens qui doivent servir de base à toute société étaient affirmés et c'est en s'appuyant sur eux que le maréchal, avec le concours des collaborateurs qu'il se choisit, commença de bâtir.

Son entreprise, d'une belle hardiesse, suscita hors de nos frontières l'intérêt le plus vif. Le 14 juillet, un journal catholique yougoslave, le *Slovenec*, qui se publie à Ljubljana, traduisait en ces termes l'attente curieuse de l'opinion mondiale:

« Tout le monde, y lisons-nous, sous la signature de son rédacteur en chef, suit avec la plus grande attention les nobles efforts du vieux maréchal, qui se propose de

secourir sa patrie dans une des épreuves les plus difficiles de son histoire, par une réforme radicale de sa vie publique, sociale et économique. Y réussira-t-il ? Tous, nous savons que l'essentiel n'est pas d'écrire une constitution et de remplacer les anciens partis par le culte de la famille et du travail, désormais fondements de l'État. C'est l'esprit qui vivifie l'âme du peuple français tourmentée, mais aussi purifiée par la terrible défaite; trouvera-t-elle le chemin du salut ? »

Ayant ainsi posé la question en ces termes exacts, le journaliste yougoslave ajoutait : « Il est certain que les Français, nation latine, ont des capacités de construire extraordinaires et une foi admirable en leur mission spirituelle. « Puis, faisant état du renouveau catholique français », qui n'atteint pas seulement une très grande partie des intellectuels, mais aussi de larges masses du peuple, il concluait son article en ces termes : « Slovénes et catholiques, ayant, comme le reste de l'Europe, largement puisé dans les richesses de l'esprit français, nous sommes obligés de souhaiter de tout notre cœur à la France une réforme de toute sa vie si profonde qu'elle étonnera encore plus que sa défaite. »

Voilà quels espoirs, au lendemain même de ses épreuves, la France, par l'annonce du programme de sa régénération, a suscités au delà de ses frontières. C'est un nouveau service que lui a rendu le maréchal Pétain que de provoquer au loin ce renouveau de confiance en elle et en ses destinées, alors que l'on était tenté de se détourner d'elle, avec le mépris dont on accable si aisément les vaincus.

Nous n'analyserons ici ni les premiers actes constitutionnels promulgués par le maréchal, ni les très nombreuses mesures édictées, sous sa responsabilité de chef de l'État, par ses collaborateurs. Nous ne possédons encore, en fait de Constitution, que les rouages essentiels nécessaires à

la marche de la nation. La législation nouvelle se construit, de son côté, presque au jour le jour. Nous sommes en face d'un édifice qui sort à peine du sol. Il faut attendre pour l'embrasser dans son ensemble. Mais ce qui s'en dessine déjà est pleinement conforme au plan annoncé.

On en pourra juger en étudiant par le détail ce qui a déjà été fait dans le domaine scolaire, familial et proprement économique et social.

En attendant, on se reportera à l'article intitulé « La politique sociale de l'Avenir » que le maréchal a fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 septembre 1940.

Nous en citerons le passage consacré à la famille:

« Le droit des familles est antérieur et supérieur à celui des individus. La famille est la cellule essentielle; elle est l'assise de l'édifice social, c'est sur elle qu'il faut bâtir. Si elle fléchit, tout est perdu. Tant qu'elle tient, tout peut être sauvé. C'est donc à elle que nous devons nos premiers soins; nous y avons pourvu en lui consacrant un ministère qui a ses prolongements naturels, d'une part, du côté de l'hygiène, d'autre part, du côté de la jeunesse. Dans l'ordre nouveau que nous instituons, la famille sera honorée, protégée, aidée; l'instruction de la jeunesse et son éducation marcheront de pair; partout où elle grandira, au foyer, à l'école, aux champs, à l'atelier, sa santé et sa vigueur seront l'objet de la sollicitude la plus attentive et nous n'épargnerons aucun effort pour préparer à la patrie les hommes et les femmes de travail et de devoir dont elle a besoin. »

#### ORGANISATION CORPORATIVE

Ces paroles ne sont pas restées simples promesses; le maréchal est allé visiter lui-même plusieurs camps des Compagnons de France. Des réformes sociales comme

l'élargissement de la base financière du bien de famille, les cartes de priorité aux mères de familles nombreuses, les mesures prises en faveur du retour de la mère au foyer prouvent la sollicitude des pouvoirs publics en faveur de la famille.

Dans ce même article, le maréchal a condamné, au point de vue social, « la lutte des classes considérée comme le grand moteur du progrès universel », la déclarant « une conception absurde qui conduit les peuples à la désagrégation et à la mort, soit par la guerre civile, soit par la guerre étrangère ». Il s'est ainsi nettement prononcé pour la collaboration des deux facteurs de la production, l'employeur et l'employé, au sein d'une organisation professionnelle corporative correspondant à une triple nécessité qu'il a définie en ces termes :

« Nécessité d'organiser la profession sur une base corporative où tous les éléments d'une entreprise puissent se rencontrer, s'affronter ou se composer.

« Nécessité d'avoir, au sein de la profession organisée, un représentant de l'État chargé d'arbitrer souverainement les oppositions qui s'avéreraient, autrement, irréductibles.

« Nécessité d'avoir, en dehors et au-dessus des corporations ou communautés d'entreprises, un organisme d'État chargé d'orienter la production nationale selon les capacités du marché intérieur et les possibilités des marchés extérieurs. »

Ce sont ces idées, que ne désavouerait pas un catholique social, qui ont présidé à l'élaboration de la loi sur la production industrielle, promulguée récemment. On les y retrouve, accommodées aux exigences de la période de transition dans laquelle nous sommes.

Le maréchal les a reprises, avec sa netteté d'expression habituelle, dans le Message qu'il a adressé à la nation, le 11 octobre :

« Il est des principes généraux, a-t-il dit, qui s'appliqueront à tous les métiers; ces métiers seront organisés et leur organisation s'imposera à tous. Les organisations professionnelles traiteront de tout ce qui concerne le métier, mais se limiteront au seul domaine professionnel. Elles assureront, sous l'autorité de l'État, la rédaction et l'exécution des conventions du travail. Elles garantiront la dignité de la personne du travailleur en améliorant ses conditions de vie jusque dans sa vieillesse. Elles éviteront enfin les conflits par l'interdiction absolue des lock-outs et des grèves, par l'arbitrage des tribunaux du travail. »

#### QUELQUES RÉALISATIONS

En attendant que s'exécute ce programme d'avenir, la France, sous l'impulsion du maréchal Pétain, a reconquis un à un, au cours des mois qui se sont écoulés depuis les armistices, ses moyens de redressement. Autant que l'ont permis les exigences de l'occupation qui la coupe en deux parties inégales, elle a opéré la remise en place au moins partielle de sa population et de ses services publics, rétabli sur son territoire le plus grand nombre de ses voies de communications, procédé à un inventaire et à une répartition équitable de ses ressources alimentaires qui la sauveront de la famine.

Cette réfection déjà très avancée des voies de chemin de fer et des routes a provoqué l'admiration de ceux qui ont pu la constater et l'étudier de près. L'un d'eux, un journaliste suisse, M. Robert Vaucher, après avoir cité quelques statistiques impressionnantes, conclut ainsi :

« Ce qui frappe, dans ce labeur de reconstitution opiniâtre, ce n'est pas seulement l'effort matériel et la difficulté de vaincre. C'est surtout, peut-être, le calme, l'obéissance, la ténacité muette avec quoi s'est remis à son affaire tout cet immense personnel de cheminots, de cantonniers, de postiers et d'ouvriers, qui passait, hier en-

core, pour malaisé à conduire. Des plus humbles d'entre eux à leur chef, chacun sent la gravité des responsabilités qui lui incombent et fait de son mieux pour y répondre.

« Sous la haute et patiente autorité du maréchal Pétain, le miracle du redressement de la France est en train. Il étonnera bientôt ceux qui, au lendemain d'un désastre cruel, pouvaient douter de l'âme de ses enfants. »

Ce témoignage d'un ami du dehors explique la fierté avec laquelle le maréchal a pu dire, dans son allocution du 10 octobre :

« Trois millions de réfugiés, deux millions de démobilisés sont revenus dans leurs foyers. La majeure partie des ponts détruits par la guerre ont été rendus à la circulation.

« Les transports sont rétablis dans leur presque totalité. En moins de six semaines, une tâche législative immense, tâche à laquelle aucun gouvernement n'avait osé s'attaquer, a été accomplie. »

Dans cette même allocution, le maréchal a parlé du rationnement imposé à la population. Il en a dit la raison d'être avec sa rude franchise : « Ce rationnement nous a été imposé par la sévérité de la défaite et par la volonté du vainqueur. » Puis il a ajouté :

« Nous n'avons pas cherché à ruser avec des réalités cruelles et, contraints d'exiger des Français les restrictions les plus dures, nous avons voulu assurer l'égalité de tous devant le sacrifice. Chacun devra prendre sa part de privations communes sans que la fortune puisse les épargner aux uns et la misère les rendre plus lourdes aux autres. »

#### BONTÉ, NOBLESSE D'ÂME ET FIERTÉ

Ces propos sévères, comme ceux qu'on vient de lire, le maréchal, quand il les tient, les accompagne toujours d'une note humaine qui a contribué à lui gagner les cœurs. L'émotion qui fait trembler sa voix se retrouve,

quand on relit ses allocutions, dans le silence du cabinet de travail, jusque dans le rythme de sa phrase. On sent son cœur battre sous les mots, quand il évoque, comme il le fit le 13 août, « Paris, cœur et cerveau de la nation, creuset où s'élaborèrent, de tout temps, les destinées de la patrie », ou quand, parlant des prisonniers, il dit :

« Le sort de nos prisonniers retient en premier lieu mon attention. Je pense à eux parce qu'ils ont lutté jusqu'à l'extrême limite de leurs forces et que c'est en s'accrochant au sol de la France qu'ils sont tombés aux mains de l'ennemi. Que leurs mères, que leurs femmes, que leurs fils sachent bien que ma pensée ne les quitte pas, qu'ils sont, eux aussi, mes enfants, et que chaque jour je lutte pour améliorer leur sort. »

Dans cette même allocution du 10 octobre, le maréchal parla, avec une semblable émotion contenue, des Français qui peinent et souffrent dans la zone occupée.

Il convient de relever la noble fierté avec laquelle s'est toujours exprimé le maréchal, qu'il se soit adressé au gouvernement anglais ou au gouvernement allemand. De cette manière directe et franche de traiter les problèmes les plus délicats on peut donner comme exemple ce passage du Message du 11 octobre dans lequel le maréchal a parlé des futures relations entre la France et l'Allemagne et des conditions morales d'une paix qui puisse permettre des rapports normaux entre les peuples.

« Cette collaboration (avec les autres nations), la France est prête à la rechercher, dans tous les domaines, avec tous ses voisins. Elle sait d'ailleurs que, quelle que soit la carte politique de l'Europe et du monde, le problème des rapports franco-allemands, si légèrement traité dans le passé, continuera de déterminer son avenir. Sans doute l'Allemagne peut-elle, au lendemain de sa victoire sur nos armes, choisir entre une paix traditionnelle d'op-

pression et une paix toute nouvelle de collaboration. A la misère, aux troubles, aux répressions et sans doute aux conflits que susciterait une nouvelle paix faite « à la manière du passé » l'Allemagne peut préférer une paix vivante pour le vainqueur, une paix génératrice de bien-être pour tous. Le choix appartient d'abord au vainqueur, il dépend aussi du vaincu.

« Si toutes les voies nous sont fermées, nous saurons attendre et souffrir. Si un espoir, au contraire, se lève sur le monde, nous saurons dominer notre humiliation, nos deuils, nos ruines. En présence d'un vainqueur qui aura su dominer sa victoire, nous saurons dominer notre défaite. »

Nous nous abstiendrons de tout commentaire sur cette page. Que l'homme qui a signé les armistices ait pu l'écrire, n'est-ce pas la preuve que, du 25 juin au 11 octobre, il s'est passé du nouveau, en France, auquel certains, dans le monde comme dans notre pays, ne s'attendaient pas ?

Un peuple vaincu, le plus souvent, s'abandonne, se jette dans l'aventure anarchique et devient la proie de mauvais bergers. Le maréchal Pétain, après avoir évité à la France ce suprême malheur, après l'avoir provoquée à un examen de conscience impitoyable, l'a relevée, dans la dignité fière et le travail silencieux. Il l'a conviée à retrouver les sources de ses anciennes grandeurs: le culte de la famille et celui du labeur opiniâtre, soutenus par un amour généreux de la patrie. Il a remis en honneur, par son exemple, la vertu sociale, cet esprit de sacrifice et d'entr'aide qui est l'expression vivante de la fraternité; il a rendu à la liberté son vrai visage, qui est le pouvoir de se dominer, en usant de cette faculté que Dieu donne à l'homme de choisir sa route pour s'attacher au devoir et le remplir.

Le 13 septembre, dans *la Suisse*, qui paraît à Genève, un journaliste de talent, M. Eugène Fabre, écrivait : « Sûr que la France vivrait, le maréchal Pétain a, sitôt, en homme d'État, posé les principes de sa vie future et orienté son redressement. Sagesse que celle-là et que nourrit une profonde connaissance de l'homme. »

On nous permettra d'ajouter : et du Français. En rendant à ses compatriotes des raisons de vivre, en les puisant aux sources chrétiennes les plus authentiques, le maréchal a sauvé, dans le présent, tout ce qui pouvait encore l'être et fait ce qu'il fallait pour que se rouvrent les portes de l'avenir.

Elles ne sont encore qu'entrebâillées; elles le sont assez toutefois pour que renaisse l'espoir. Si en France, si dans le monde, les amis de la France commencent à retrouver confiance, c'est au courage tranquille, à la volonté lucide, à la généreuse noblesse d'âme du maréchal Pétain qu'on le doit.

Septembre-octobre 1941

# Le nouveau régime

par le R. P. MERKLEN

directeur de *la Croix*

---

## NÉCESSITÉ D'UNE « RÉVOLUTION » POLITIQUE

Avec l'allocution du 10 octobre et le message du 11 que le maréchal Pétain vient d'adresser aux Français apparaissent les grandes lignes du nouveau régime: national, hiérarchisé, social, dont la prochaine Constitution doit déterminer les moyens et les cadres.

La catastrophe que nous avons subie — l'une des plus grandes défaites de notre histoire — a trois sortes de causes: des causes externes, d'ordre technique, sur le plan militaire et diplomatique: le maréchal Pétain, au lendemain de l'armistice, a reconnu l'insuffisance effrayante de notre préparation à la guerre: insuffisance d'effectifs, d'avions, de tanks, de divisions motorisées, aussi bien de notre côté que chez nos alliés; le dossier est ouvert des responsabilités à ce point de vue de nos chefs militaires et de nos hommes d'État; — des causes internes, d'ordre moral et religieux: « Notre défaite, a déclaré le maréchal dans son message du 25 juin, est venue de nos relâchements; l'esprit de jouissance détruit ce qu'a édifié l'esprit de sacrifice »; le redressement moral, impossible sans le redressement religieux, s'impose à ce titre à notre pays; — enfin, des causes proprement politiques: le désastre d'il y a quatre mois, écrit encore le maréchal, « n'est, en réalité, que le reflet, sur le plan militaire, des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique ».

Et en quelques formules simples et fermes, inspirées par la plus haute raison, le grand soldat auquel la Providence a confié le soin de prendre la direction des affaires publiques et de rénover l'État français, expose avec sa

sagesse coutumière et son expérience réfléchie ce qui, politiquement, a ruiné l'ancien régime et a mené notre pays à l'effondrement inouï du mois de juin: le gouvernement n'était plus « libre »; la nation n'avait plus de « chef »; intervenant partout et en tout, l'État, démesurément agrandi comme agent bureaucratique et administratif, était devenu impuissant comme élément de direction.

Pour défendre et arbitrer les intérêts particuliers, pour les coordonner et les soumettre à l'intérêt général, qui, conçu comme il convient, n'est autre que le bien commun, l'État doit être « fort ».

De 1875 à 1940, il s'est affaibli de plus en plus, au point, comme principe d'autorité et de commandement, de finir presque par disparaître.

Ce n'est pas que la Constitution de 1875, prise en elle-même, mérite d'être condamnée; elle n'est ni naturellement mauvaise ni nécessairement néfaste.

Comme toutes les constitutions, elle avait ses avantages et ses inconvénients; elle fut, très peu de temps, appliquée dans l'esprit qui l'avait conçue. Très vite la direction de l'État échappa à l'autorité gouvernementale.

Si les mauvaises institutions, on l'a assez répété, corrompent les hommes, il est aussi exact de dire que les hommes à leur tour faussent et corrompent les meilleures institutions.

La vie publique, depuis quarante et cinquante ans, a été trop souvent dominée par les préoccupations partisans, les intérêts de groupements ou de classes, le souci de la clientèle électorale.

Une compréhension mensongère de la liberté et de l'égalité aboutissait aux excès coupables de la licence et aux déformations puériles de l'égalitarisme. De là il n'y avait qu'un pas à faire pour revenir à la fausse mystique des révolutionnaires de 1789, mettant aveuglément leur confiance dans la vertu intrinsèque d'un régime, comme

si des constitutions sans intervention des bonnes mœurs découlaient le bon ordre et la prospérité sociale.

La plupart des Français sont revenus de ces illusions idéologiques; cela explique, en partie, le peu de goût qu'ils témoignent aux révolutions de rue et leur défiance innée des coups d'État.

Si le dernier siècle a connu à Paris plus de fermentation politique et manifesté, surtout chez les jeunes, davantage de dynamisme, une « révolution » réfléchie, méthodique, graduelle semble, surtout dans les circonstances présentes, plus conforme aux désirs du peuple français et à ses besoins.

C'est dire pourquoi la « révolution » étudiée, sage, progressive, que nous annonce le maréchal Pétain, et à laquelle il invite les Français qui ne doutent pas de la France, à coopérer, est un réconfort à la fois et une espérance; pourquoi aussi cette « révolution » réclame, par esprit de discipline, mieux encore par sentiment du devoir, la sympathie intelligente et la collaboration active de tous.

Que cette révolution fût devenue nécessaire, le maréchal Pétain l'exprime en termes qui méritent d'être retenus:

« Jamais dans l'histoire de la France, l'État n'a été plus asservi qu'au cours des vingt dernières années.

« Asservi de diverses manières: successivement et parfois simultanément, par des coalitions d'intérêts économiques et par des équipes politiques ou syndicales prétendant, fallacieusement, représenter la classe ouvrière. Selon la prédominance de l'une ou de l'autre de ces deux servitudes, des majorités se succédaient au pouvoir, animées trop souvent du souci d'abattre la minorité rivale. Ces luttes provoquaient des désastres.

« On recourait, alors, à ces vastes formations dites « d'union nationale », qui ne constituaient qu'une duperie supplémentaire. Ce n'est pas, en effet, en réunissant des

divergences que l'on parvient à la cohérence, ce n'est pas en totalisant des bonnes volontés que l'on obtient « une volonté ».

« De ces oscillations, de ces vassalités, la marque s'imprimait profondément dans les mœurs, tout criait l'impuissance d'un régime qui ne se maintenait, au travers des circonstances les plus graves, qu'en se renonçant lui-même, par la pratique des pleins pouvoirs. Il s'acheminait, ainsi, à grands pas, vers une révolution politique que la guerre et la défaite ont seulement hâtée. »

Cette politique intérieure devait, inévitablement, réagir sur notre politique étrangère :

« Prisonnier d'une telle politique intérieure, ce régime ne pouvait, le plus souvent, pratiquer une politique extérieure digne de la France.

« Inspirée, tour à tour, par un nationalisme ombrageux et par un pacifisme dérégulé, faite d'incompréhension et de faiblesse, alors que notre victoire nous imposait la force et la générosité, notre politique étrangère ne pouvait nous mener qu'aux abîmes. »

Sur cet amas de ruines, il faut reconstruire la France. L'ordre nouveau est une nécessité française.

Les traits essentiels de cet ordre sont exposés en trois paragraphes par le maréchal : national en politique étrangère, hiérarchisé et social en politique intérieure, coordonné et contrôlé dans son économie.

Tel est le plan d'action de notre gouvernement.

#### UN RÉGIME NATIONAL

En politique extérieure, le nouveau régime sera un régime national.

Le chef de l'État affirme définir ce régime indépendamment de la situation présente de notre pays, isolé et vaincu, et à plus forte raison sans tenir compte d'un avenir de succès ou de revers des nations qui nous entourent.

L'intérêt français, et l'intérêt français seul, réglera notre attitude.

Bien mieux, nous nous libérerons « de ces amitiés ou de ces inimitiés, dites traditionnelles, qui n'ont, en fait, cessé de se modifier à travers l'histoire, pour le plus grand profit des émetteurs d'emprunts et des trafiquants d'armes ».

Dans nos rapports politiques avec les peuples voisins, les sympathies psychologiques ne joueront pas plus que les oppositions de sentiments, les souvenirs des rivalités passées plus que celui des alliances ou des ententes idéologiques.

Le facteur français retrouvera ainsi toute son indépendance et son efficacité.

D'ailleurs, en tous points, l'ordre nouveau, pour être adapté à notre climat et à notre génie, « ne peut être une imitation servile d'expériences étrangères ». Il ne doit se concevoir que sous le signe français.

Ce régime défendra d'abord l'unité nationale, et le maréchal insiste sur l'union étroite de la métropole et de la France d'outre-mer.

Il maintiendra les héritages de la culture grecque et latine, donc le sens des humanités et les conceptions du droit, tels que notre civilisation chrétienne et occidentale les a fait rayonner dans le monde.

Il remettra enfin en honneur le véritable nationalisme. Et l'auteur du message précise sa pensée: « Celui qui, renonçant à se concentrer sur lui-même, se dépasse pour atteindre la collaboration internationale. »

Ce serait, en effet, une régression antisociale et anti-chrétienne, d'ailleurs une cause rapide de dépérissement intellectuel et national, de vouloir pour un État s'isoler à ce point qu'il prétende trouver en lui seul les moyens d'entretenir et de développer son bien-être matériel et spirituel.

Le christianisme nous rappelle que tous les hommes sont frères. L'expérience montre l'immense profit que tirent les nations de leurs contacts mutuels quand ils sont réglés.

Autre chose est donc pour un peuple d'avoir le souci de sa sécurité, maintenir son caractère national, rester maître chez lui de son opinion publique et de ses destinées; autre chose de renier les devoirs de l'hospitalité, se refuser aux obligations de l'entr'aide internationale, se replier sur soi-même par orgueil ou dégénérescence.

Quel que soit l'avenir, « la carte politique de l'Europe et du monde », un problème, toutefois, domine la politique extérieure de la France: c'est celui des rapports franco-allemands.

Le maréchal déclare qu'il a été dans le passé « si légèrement traité ».

Courageusement, le chef de l'État aborde ce délicat problème. Son message ouvre la voie à une réconciliation franco-allemande et à une restauration de l'Europe-

« En présence d'un vainqueur qui aura su dominer sa victoire, nous saurons dominer notre défaite. »

Malgré les blessures, les humiliations, les plaies encore saignantes dont nous pâtissons tous, le maréchal Pétain offre à notre vainqueur de décider de l'avenir:

« Sans doute l'Allemagne peut-elle, au lendemain de sa victoire sur nos armes, choisir entre la paix traditionnelle d'oppression et une paix toute nouvelle de collaboration. A la misère, aux troubles répressions et sans doute aux conflits que susciterait une nouvelle paix faite « à la manière du passé », l'Allemagne peut préférer une paix vivante pour le vainqueur, une paix génératrice de bien-être pour tous.

« Le choix appartient d'abord au vainqueur. Il dépend aussi du vaincu.

« Si toutes les voies nous sont fermées, nous saurons attendre et souffrir.

« Si un espoir, au contraire, se lève sur le monde, nous saurons dominer notre humiliation, nos deuils, nos ruines. »

L'ordre basé sur la vitalité démographique, les besoins naturels et la capacité de travail de chaque nation, que prônent certains publicistes, a été qualifié, lui aussi, d'ordre nouveau.

Peut-être ces écrivains envisagent-ils les faits sous un angle trop exclusivement matériel. Rien n'est pourtant plus réel que l'idée. Une paix vraiment réaliste ne néglige aucun des facteurs moraux qui animent l'humanité.

Avec quelle ampleur, dans son discours consistorial du 24 décembre dernier, le Saint-Père traitait-il de cet angoissant problème!

Pour établir dans le monde une paix juste, honorable et persévérante, il énonçait cinq conditions. Elles se résument dans le droit à la vie et à l'indépendance de toutes les nations, dans le désarmement mutuel, matériel et spirituel, dans l'organisation d'institutions internationales chargées d'interpréter et, au besoin, corriger les traités, dans le respect des minorités ethniques, enfin dans la restauration entre peuples des sentiments de justice, de moralité et d'amour.

Ce programme de paix, dressé sur un plan supérieur, n'est en rien contraire à la proposition de notre grand maréchal.

Le but de l'humanité n'est pas la destruction et la mort. Pendant qu'Allemands et Anglais s'entretuent, il appartenait au glorieux soldat de Verdun, dont l'autorité morale et le désintéressement sont indiscutés, de parler le premier après le Pape, au cours de cette nouvelle guerre terriblement dévastatrice, le langage du bon sens, de la réconciliation et de la « paix vivante ».

### UNE HIÉRARCHIE SOCIALE

En politique intérieure, le nouveau régime sera une hiérarchie sociale.

Dans notre précédent chapitre, en commentant le nouveau programme de politique extérieure, nous pouvions admirer la magnifique synthèse du maréchal Pétain, évitant tout unilatéralisme dans sa conception des rapports de la France avec les nations qui l'entourent et unissant au plus pur sentiment national les justes préoccupations de collaboration avec les autres peuples.

Les mêmes principes se retrouvent dans la partie du message qui concerne notre ordre intérieur.

La France doit être réorganisée sur un plan hiérarchique; aucun préjugé défavorable n'atteindra pourtant un Français du fait de ses origines sociales. Le nouvel ordre politique sera ainsi à la fois autoritaire et social.

Toute société qui veut vivre a besoin d'autorité et de hiérarchie. Si, comme l'enseigne l'Église, les hommes sont égaux de nature, en ce sens qu'ils participent tous à la même nature humaine, c'est une idée fausse, condamnée par l'expérience, de parler — ce qui est tout différent — de leur égalité naturelle: égalité de santé, d'intelligence, d'énergie, de vertus, de connaissances, de mérites.

Et, de même, s'ils sont tous appelés à la même vie surnaturelle sur terre et à la même vision béatifique dans le ciel, Dieu, dans son équité éminemment sage et providentielle, n'a point cependant prévu pour chacun d'eux le même degré de grâce et de gloire.

L'organisation hiérarchique est donc nécessaire à la France; un gouvernement, et un gouvernement fort, est la première condition de son rétablissement. Par l'effet d'un parlementarisme dégénéré et surtout d'un électoralisme scandaleux, dont *la Croix* a souvent dénoncé

l'abus, les électeurs commandaient aux députés, ceux-ci imposaient leurs volontés aux ministres; le chef de l'État n'avait plus qu'à s'incliner devant le vote de la majorité ou de la prétendue majorité des citoyens. C'est la queue qui menait la tête: l'État souverain était devenu prisonnier des sujets qu'il avait le devoir de commander et de gouverner.

Mais, dans la pensée du maréchal, aucun retour en arrière n'est possible. Restaurer la hiérarchie n'implique d'aucune façon la résurrection de privilèges attribués à la classe, à la fortune ou à la naissance.

Partout doivent se former des élites; à personne n'est refusé le droit d'accéder aux échelons supérieurs; c'est dans tous les milieux que seront choisis les chefs destinés à tenir les leviers de commande.

La hiérarchie française a pour fondement nécessaire « l'égalité des chances données à tous les Français de prouver leur aptitude à servir ». Seuls, « le travail et le talent » détermineront la sélection des responsables, pourvu toutefois — car un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut tolérer les idées et les hommes qui vont à l'encontre de son programme et de son existence — que ces Français s'intègrent dans la France nouvelle et qu'ils lui apportent leur concours sans réserve.

Après l'institution d'un chef et la reconnaissance de l'idée hiérarchique, une société, pour vivre, a besoin d'union.

L'un des plus grands facteurs, indubitablement, de la décadence française, a été la lutte des classes, qui a pris spécialement au cours de la dernière décade une virulence tragique.

Le communisme en est le premier responsable. Mais les excès du capitalisme, et le maréchal na l'a pas caché, portent eux aussi, en pareille matière, une très lourde responsabilité.

Sans doute, comme l'a solennellement rappelé Pie X, les classes, entendues du moins au sens large, existeront toujours, et leur destruction, rêvée par divers adversaires de la civilisation, aboutirait inévitablement à un conformisme désastreux. S'il faut penser à l'unité de la communauté nationale, il serait déraisonnable d'oublier les diversités légitimes qui s'y rencontrent: ne sont-elles pas le fruit naturel d'emplois, de situations et de responsabilités différents ?

Dressées les unes contre les autres, les classes sortent, au contraire, de leur mission normale. Oubliant l'intérêt général, elles sacrifient concitoyens, coopérateurs de profession, État, patrie, à un égoïsme collectif, pire que l'individualisme particulier, à des revendications systématiques qui entretiennent la haine et mènent à la ruine.

La multiplicité éhontée des grèves et lock-outs depuis le début du siècle constitue un scandale. Presque toujours, la violence des procédés a supplanté les sentiments pacifiques réclamés par la loi morale. Trop souvent aussi, des intentions politiques, voire des subventions invouables, inspiraient les meneurs, ouvriers ou patrons, au détriment de la profession, du pays, des intéressés eux-mêmes.

Le chef de l'État interdit désormais, et d'une manière absolue, lock-outs et grèves, et rend obligatoire, en cas de conflit, l'arbitrage des tribunaux du travail. On ne peut, à tous points de vue, que vivement s'en féliciter.

C'est dans la collaboration loyale et, si l'on ose dire, le regroupement de tous les Français, et d'abord des membres des diverses familles professionnelles, puis des jeunes appartenant à la même génération, que le maréchal met ses espérances pour la reconstruction de l'homogénéité nationale.

« L'effondrement de l'autorité dans tous les domaines, a déclaré M. Paul Baudoin, ministre des Affaires étrangères, est une des causes dominantes de notre défaite. »

On peut ajouter que tout idéal collectif avait été détruit par un individualisme égoïste et inintelligent.

En restaurant l'autorité, en invitant à une collaboration fraternelle tous les Français, le chef de l'État répond aux aspirations profondes du pays, en même temps qu'aux besoins réels de la communauté nationale.

Son message marque donc une date décisive pour l'histoire de la France de demain.

#### UNE ÉCONOMIE CONTRÔLÉE

Le troisième chapitre de la doctrine de la « révolution nationale », telle que l'expose, dans son message, le maréchal Pétain, concerne la politique économique.

« Le nouveau régime, avait-il dit dans son allocution de la veille, sera national en politique étrangère, hiérarchisé en politique intérieure, coordonné et contrôlé dans son économie et, par-dessus tout, social dans son esprit et dans ses institutions. »

Le libéralisme économique (avons-nous besoin de le rappeler après les encycliques et déclarations des Papes ?) était antisocial.

Avant d'exposer les principes de justice sociale qui doivent inspirer le nouveau régime, le message nous trace un rapide tableau des abus du libéralisme économique et de son effondrement :

« Le régime économique de ces dernières années faisait apparaître les mêmes imperfections et les mêmes contradictions que le régime politique.

« Sur le plan parlementaire, apparence de liberté.

« Sur le plan de la production et des échanges, apparence de libéralisme, mais, en fait, asservissement aux puissances d'argent, et recours de plus en plus large aux interventions de l'État.

« Cette dégradation du libéralisme économique s'explique d'ailleurs aisément.

« La libre concurrence était à la fois le ressort et le régulateur du régime libéral. Le jour où les coalitions et les trusts brisèrent ce mécanisme essentiel, la production et les prix furent livrés sans défense à l'esprit de lucre et de spéculation.

« Ainsi se déroulait ce spectacle révoltant de millions d'hommes manquant du nécessaire en face de stocks invendus, et même détruits, dans le seul dessein de soutenir les cours des matières premières.

« Ainsi s'annonçait la crise mondiale. »

Il n'y avait, en effet, « rien de plus illogique, de plus incohérent, de plus contradictoire » que notre ancien régime économique.

La liberté, perpétuellement invoquée par les puissants, leur conférait un intolérable surcroît de puissance et, lorsqu'elle intervenait en faveur des faibles, la loi le faisait si maladroitement qu'elle tournait, en fin de compte, à leur préjudice.

Presque tous les peuples, devant la faillite de l'économie libérale, se sont engagés dans la voie d'une économie nouvelle.

Le maréchal nous invite à nous y engager à notre tour.

Il ne s'agit pas, du reste, pour la France, de copier servilement ce qui s'est fait au delà de nos frontières.

Nous regagnerons le temps perdu, mais en tenant compte de notre tempérament national et de nos traditions authentiques.

Pour éviter de périr, nous devons accepter des restrictions et des contraintes qui, vu les dures épreuves que nous traversons, s'exerceront — nécessité fait loi — « avec une entière rigueur ».

L'économie sera organisée et contrôlée: « La coordination par l'Etat des activités privées doit briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption. Bien

loin de brider l'initiative individuelle, l'économie doit la libérer de ses entraves actuelles en la subordonnant à l'intérêt national. »

De même la monnaie, mise au service de l'économie, ne sera conçue qu'en fonction de l'intérêt national: « Elle doit permettre le plein essor de la production dans la stabilité des prix et des salaires. Une monnaie saine est avant tout une monnaie qui permet de satisfaire aux besoins des hommes. »

Notre nouveau système monétaire mesurera donc la circulation intérieure aux nécessités de la production et il réservera l'or à la garantie des règlements extérieurs.

Ce double contrôle, explique le maréchal, ne porte aucune atteinte à la liberté des hommes, « si ce n'est à la liberté de ceux qui spéculent, soit par intérêt personnel, soit par intérêt politique ».

Sur le plan intérieur, s'exercera un contrôle vigilant de la consommation et des prix, afin de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie, d'empêcher les dépenses excessives et d'apporter plus de justice dans la répartition des produits.

Sur le plan international, seront contrôlés le commerce extérieur et les changes, pour subordonner aux nécessités nationales l'emploi des signes monétaires sur les marchés étrangers.

En économie, comme en politique, nous assistons ainsi à la condamnation du libéralisme.

Mais, affirme le chef de l'État, « que signifierait la liberté — la liberté abstraite — pour un ouvrier chômeur ou pour un petit patron ruiné, sinon la liberté de souffrir sans recours ? »

Nous ne perdrons certaines apparences trompeuses de la liberté que pour mieux en sauver la substance.

« L'histoire est faite d'alternances entre des périodes d'autorité, dégénérant en tyrannie, et des périodes de

liberté, engendrant la licence. L'heure est venue pour la France de substituer à ces alternances douloureuses une conjonction harmonieuse de l'autorité et de la liberté. »

Paroles de profonde sagesse, qui, suivant un autre mot du maréchal, doivent être « le réconfort de ceux qui souffrent, le mot d'ordre de ceux qui espèrent ».

C'est dans cette conciliation de l'autorité et de la liberté, de l'initiative individuelle et des droits du pouvoir, du sentiment de la communauté nationale et des responsabilités de la conscience personnelle, du spirituel et du temporel, que se manifestent les qualités de vigueur et de prudence des hommes d'État.

La conduite de l'Église nous montre avec quelle largeur de vues elle accepte tous les régimes et s'y adapte loyalement, du moment qu'ils ont pour objectif le bien commun et qu'ils respectent la vie chrétienne, individuelle et sociale, privée et publique, de ses enfants.

En affirmant en même temps le caractère hiérarchique et le caractère social de son programme, le maréchal a préparé pour le nouveau régime dont se réjouit la France un fondement largement équilibré, aussi solide que riche d'espérances.

Mais c'est aux Français qu'il appartient de le méditer et de le mettre en pratique, pour que reviennent pour notre pays les temps de prospérité, de grandeur et de rayonnement.

*La Croix* de Paris, 15, 16, 18 et 19 octobre 1940.

[325]

Deacidified using the Bookkeeper process.  
Neutralizing agent: Magnesium Oxide  
Treatment Date: Nov. 2005

**Preservation Technologies**

A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive  
Cranberry Township, PA 16066  
(724) 779-2111

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

164. Les Petites Industries féminines à la campagne.	Georges BOUCHARD
165. L'Union ouvrière	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. Les Anciennes Corporations.	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. Le Communisme international au Canada.	E. S. P.
168. Parents et Maîtres, leur collaboration.	Abbé Arthur MAHEUX
169. L'Enseignement agricole d'hier	Albert RIOUX
170. Le Cinéma	Oscar HAMEL
171. La Crise protestante.	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
172-173. La Formation technique.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. La Gaspésie intérieure.	PÉNINSULAIRE
175. Chefs ouvriers catholiques.	L.-G. HOGUE
176. La Mission sociale de l'hygiène	Dr J.-A. BAUDOIN
177. Les Associations ouvrières au Canada.	E. S. P.
178. Rotary et Maçonnerie	E. S. P.
179. L'Indissolubilité du mariage	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. La Tourisme source de richesse	Eugène L'HEUREUX
181. La Vaccination antituberculeuse.	Dr J.-C. BOURGOIN
182. L'Utilisation des sous-produits de la pêche	Joseph Risi
183-184. La Paroisse au Canada français.	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
185. L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catho- lique	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. L'Industrie chimique et le Canada.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. Le Travail des jeunes filles	Mme W. RAYMOND
188. Les Communautés religieuses et la Cité	Juge C.-E. DORION
189. Les Œuvres dans la Cité	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. Le Syndicalisme catholique canadien.	E. S. P.
191. La Semaine sociale de Chicoutimi	Wilfrid GUÉRIN
192. L'Eglise et la question syndicale.	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. Nos Orphelins.	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. Encyclique sur l'éducation de la jeunesse	S. S. PIE XI
196. L'Enseignement religieux.	S. G. Mgr ROSS
197. La Semaine du dimanche.	XXX
198. Pour nos enfants	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. La Préférence aux Syndicats catholiques.	XXX
200. Pour le bon journal	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. Le Sens catholique.	E. MERCIER et G. LAUDOUCHEUR
202-203. L'Apostolat laïque.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. Instruction ou Education.	Esdras MINVILLE
206. En Russie soviétique.	E. S. P.
207-208. Manuel antibolchévique.	E. S. P.
209. La Participation des laïques à l'apostolat	Antonio PERRAULT
210-211. L'Encyclique « Quadragesimo anno »	S. S. PIE XI
212. Le Mariage chrétien.	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
213. L'Etat et la morale publique.	Léo PELLAND
214-215. L'Etat et le mariage	Juge C.-E. DORION
216. L'Activité sociale des prêtres de Belgique	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. Cahier anticommuniste.	E. S. P.
219. Pour la Colonisation.	E. S. P.
220. Le Réseau communiste.	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
221. Pour la Paix.	E. S. P.
222. La Famille.	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. Le Plan quinquennal.	ENTENTE INTERNATIONALE
225. La Profession agricole.	Abbé Georges-M. BILDEAU
226. Les Opérations de Bourse et leur moralité	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. Le Retour de la mère au foyer.	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. La Place des enfants n'est pas au cinéma.	E. S. P.
229. L'Action catholique et l'Épargne populaire.	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. Pour la Restauration sociale au Canada.	E. S. P.
237. L'Agriculture, base économique d'une nation.	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. L'Œuvre de la Colonisation.	Esdras MINVILLE
241. L'Encyclique « Quadragesimo anno »	Abbé Philippe PERRIER
242. La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. Le Mouillage du capital.	Adrien GRATTON
251-252. Journées anticommunistes — I.	E. S. P.
253. Journées anticommunistes — II.	E. S. P.
254-255. La Menace communiste au Canada.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. L'Organisation corporative	Eugène DUTHOIT
257. Le Chômage de la jeunesse	E. S. P.
258-259. Déclaration — Thèses — Statuts	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. Le Scoutisme.	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. L'Apôtre laïque.	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.

BNQ



C 000 100 312

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

262. <i>Le Komintern</i> . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> . . . . .	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocations familiales</i> . . . . .	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i> . . . . .	E. S. P.
266. <i>La Crise libératrice</i> . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif</i> . . . . .	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i> . . . . .	EN COLLABORATION
271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale</i> . . . . .	Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i> . . . . .	Esdras MINVILLE Ab é Irénée LUSSIER
273. <i>L'Orientation professionnelle</i> . . . . .	" " P.
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
276. <i>Les Exercices spirituels</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
277. <i>Petit Catechisme anticommuniste</i> . . . . .	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
278. <i>La Vérité sur l'Espagne</i> . . . . .	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i> . . . . .	S. S. PIE XI
280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> . . . . .	Abbé Damien ROBERT
{ <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> . . . . .	Secrétaire des C. M.
282. <i>La Formation sociale dans nos collèges classiques</i> . . . . .	Abbé Lucien BEAUREGARD
283. <i>Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne</i> . . . . .	Jean-Baptiste CLOUTIER
284. <i>La Coopération économique</i> . . . . .	E. S. P.
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i> . . . . .	Abbé Georges CÔTÉ
286. <i>La Malfaisance du capitalisme actuel</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
287. <i>L'Action catholique au Canada</i> . . . . .	NOS EVÊQUES
288. <i>Le Problème rural</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
289-290. <i>Catechisme de l'organisation corporative</i> . . . . .	S. S. LÉON XIII
291. <i>Encyclique « Libertas praestantissimum »</i> . . . . .	Jean PILON
292. <i>Jeunesse et politique</i> . . . . .	P. Gabriel LA RUE, S. J.
293. <i>Pour que vive notre français</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieuses</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
295. <i>Petit Catechisme d'éducation syndicale</i> . . . . .	Olivar ASSELIN
296. <i>L'Industrie dans l'économie du Canada français</i> . . . . .	Mgr DESRANLEAU
297. <i>Pour un ordre nouveau</i> . . . . .	Cardinal VILLENEUVE
298. <i>Mentalité communiste</i> . . . . .	Mgr John T. McNICHOLAS
299. <i>Lettre pastorale collective sur la tempérance</i> . . . . .	NOS EVÊQUES
300. <i>La Nationalisation des entreprises</i> . . . . .	Mgr Wilfrid LEBON
301-302. <i>Le Comité paroissial</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
303. <i>Une enquête sur le communisme à Québec</i> . . . . .	Edouard LAURENT
304. <i>Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire</i> . . . . .	François-Xavier BOUDREAU
305. <i>L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente</i> . . . . .	S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
306. <i>La Corporation professionnelle</i> . . . . .	Maximilien CARON
307. <i>La législation anticommuniste dans le monde</i> . . . . .	E. S. P.
308. <i>La Pats</i> . . . . .	S. S. PIE XII
309. <i>L'Espagne au sortir de la guerre</i> . . . . .	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
310. <i>Lettre encyclique « Summi Pontificatus »</i> . . . . .	S. S. PIE XII
311. <i>Tempérance</i> . . . . .	Dr Jean-Charles MILLER
312. <i>Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative</i> . . . . .	F.-A. ANGRÈS, L.-M. GOUIN, E. GIBEAU, M. CARON, R. ARÈS, S. J.
313. <i>La Canalisation du Saint-Laurent</i> . . . . .	Paul-Henri GUIMONT
314. <i>Notre relèvement économique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
315. <i>L'Eglise et l'ordre social</i> . . . . .	Episcopat américain
316. <i>Notre dimanche chrétien</i> . . . . .	S. Exc. Mgr Anastase FORGET
317. <i>Le Samaritanisme moderne ou Service social</i> . . . . .	R. P. Emile BOUVIER, S. J.
318. <i>Radicalisme moderne</i> . . . . .	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
319-320. <i>La Jeunesse et l'Action catholique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
321. <i>Le Rocisme</i> . . . . .	R. P. Arthur CARON, O. M. I.
322. <i>Les Jésuites</i> . . . . .	Jean GUIRAUD
323. <i>L'Education nationale</i> . . . . .	Abbé Paul-Emile GOSSELIN
324. <i>Les Religieux et l'Action catholique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
325. <i>La Reconstruction de la France</i> . . . . .	E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.